

Afin d'effectuer la mission de recensement de la population, la Mairie de Châtelneuf recrute un agent recenseur.

Les dates à retenir :

- Formations de 2 journées obligatoires
- Reconnaissance des Hameaux début Janvier
- Collecte du 19/01/2023 au 18/02/2023

Missions principales :

- Effectue une tournée de reconnaissance des adresses à recenser (visites terrain et fiche technique par adresse à renseigner).
- Collecte les informations pour les logements qui lui sont attribués.
- Assure le suivi des dossiers par adresse, procède au classement des imprimés et il tient à jour son carnet de tournée.

Nature des activités :

- S'occuper des adresses confiées.
- Effectuer une tournée de reconnaissance des adresses à recenser.
- Déposer les questionnaires auprès des habitants du logement.
- Récupérer les questionnaires déposés.
- Assurer le suivi des dossiers par adresse.
- Tenir à jour son carnet de tournée.
- Procéder au classement des imprimés.
- Rencontrer deux fois par semaine le coordonnateur du recensement (suivi de l'avancement de la collecte, gestion des difficultés, évaluation de son travail).

Conditions d'exercice :

- Contact avec les différents publics.
- Travail en extérieur.
- Organisation du temps de travail et gestion des horaires par l'agent.
- Travail le week-end et en soirée.
- Pouvoir être joint facilement lors des tournées (téléphone portable personnel).

2. PROFIL :

Savoir :

- L'agent bénéficie de deux journées de formation obligatoire délivrées par l'INSEE.
- Assimiler les concepts et les règles contenus dans le manuel qui lui est destiné.
- Bonne connaissance du territoire de la commune nécessaire.

Savoir-faire :

- Capacité relationnelle.
- Capacité à organiser son planning professionnel.
- Aisance rédactionnelle.
- Faculté d'adaptation.
- Esprit d'initiative et sens des responsabilités.
- Ténacité.
- Etre convaincant.

Savoir-être :

- Dynamique et motivé.
- Discrétion.
- Neutralité.
- Adaptabilité, disponibilité.
- Tenue correcte.

Véhicule nécessaire notamment pour les tournées dans les hameaux. Il doit être équipé pour la saison hivernale. La commune se situant en montagne.

3. HORAIRES :

L'agent recenseur organise lui-même son temps de travail et gère ses horaires en fonction des adresses à recenser (Environ 170 logements)